



Mâcon, le 17 octobre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE CYNIPS DU CHÂTAIGNIER DANS LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est l'un des insectes les plus destructeurs du châtaignier. Il a fait l'objet, en 2006, d'une décision communautaire relative à des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation de cet organisme nuisible dans l'Union européenne ; décision traduite en France par un arrêté ministériel du 22 novembre 2010 relatif à la lutte contre le Cynips du châtaignier.

En 2011, consécutivement à l'extension des foyers situés dans l'Ain, des communes de Saône-et-Loire ont été incluses dans un périmètre de lutte délimité autour de la zone contaminée. L'arrêté préfectoral n°12-00665 du 23 février 2012 liste les communes concernées et les mesures de lutte.

Des prospections conduites cet été en Saône-et-Loire ont mis en évidence la présence de cynips du châtaignier dans plusieurs communes du département.

Un arrêté préfectoral n° 2012282-0022 du 8 octobre 2012 a été pris. Il définit les communes de Saône-et-Loire impactées en totalité ou en partie, dans un périmètre de 15 km autour des foyers de Cynips du châtaignier découverts en 2012, et les mesures de lutte mises en œuvre.

Ces mesures concernent les mouvements de végétaux de châtaignier, ou partie de végétaux, destinés à la plantation ou à la multiplication.

Cet arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet départemental de l'État :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>



Contact :

- Service de la Communication Interministérielle 03 85 21 81 59

sophie.boyer@saone-et-loire.gouv.f

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

- Direction départementale des territoires

Cabinet de direction – unité communication 03 85 21 28 58

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'alimentation – Claude Magnien 03.80.39.31.55

sral.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr